Haute-Garonne
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Besoin d'accompagnement dans l'usage du numérique ?

Facilitez-vous Internet
avec **le PASS NUMÉRIQUE**

Nous vivons dans une société hyper connectée, où le numérique est présent partout et joue un rôle prépondérant dans notre quotidien. La maîtrise de l'outil informatique et de ses applications dans le respect de la protection des données est indispensable.
Remplir sa déclaration d'impôts, rechercher un emploi, inscrire son enfant à la cantine, ou s'adonner à des activités plus récréatives comme échanger avec ses proches, se cultiver et s'informer doivent demeurer des gestes accessibles à toutes et à tous quel que soit son lieu de vie.

Afin de permettre l'accès d'un nombre toujours plus grand de Haut-Garonnais-e-s à l'utilisation des outils numériques, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a instauré le Pass Numérique.
Se présentant sous la forme de chèques, il offre la possibilité à ses détenteurs de participer à des ateliers de formation ou d'initiation en informatique, pris en charge en totalité ou en partie, auprès de structures et d'associations partenaires.

Le Pass numérique, comme le déploiement de la fibre sur l'ensemble du département, concrétise l'engagement du Conseil départemental à faire de la Haute-Garonne un territoire connecté et d'excellence en matière d'usages numériques.

Sébastien Vincini

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

QUI PEUT en bénéficier ?

Tout le monde peut en bénéficier et en particulier :

- Toutes les personnes **n'ayant aucune connaissance en informatique**,
- **Toutes les personnes éloignées de l'informatique qui éprouvent le besoin d'être formées pour leurs démarches numériques quotidiennes.**

Par exemple :

- ***Jeunes adultes*** diplômés ou non,
- Personnes en ***situation d'isolement*** (géographique, précarité sociale, personnes âgées ou en situation de handicap...),
- Personnes ***ne maîtrisant pas correctement la langue française*** (allophone),
- Personnes en démarche d'***insertion sociale et professionnelle.***

↘ LE PASS EST ACCESSIBLE SANS CONDITIONS DE RESSOURCES.

COMMENT l'utiliser ?

1

VOUS FAITES VOTRE DEMANDE DE PASS NUMÉRIQUE

auprès des services du Conseil départemental ou de ses partenaires

2

VOUS RECEVEZ LE PASS NUMÉRIQUE

directement chez vous, accompagné de la liste des structures et associations auprès desquelles vous pourrez vous former.

3

VOUS VOUS FORMEZ

en échange d'un ou plusieurs PASS pour payer vos heures de formation.

À QUOI SERT le PASS Numérique ?

Vous souhaitez apprendre à :

- Faire des démarches administratives sur internet,
- Découvrir et utiliser un ordinateur ou un smartphone,
- Naviguer sur internet,
- Créer et utiliser une boîte de messagerie (mails),
- Utiliser une plateforme de visioconférence,
- Consulter l'espace numérique de travail de votre enfant scolarisé,
- Etc...

Le PASS NUMÉRIQUE vous permet de **payer totalement des services d'accompagnement et/ou de formation** au numérique.

Il se présente sous la forme d'un chéquier regroupant plusieurs chèques de services (chèques d'accompagnement personnalisés : CAP)

Dispositif opéré par la société UP

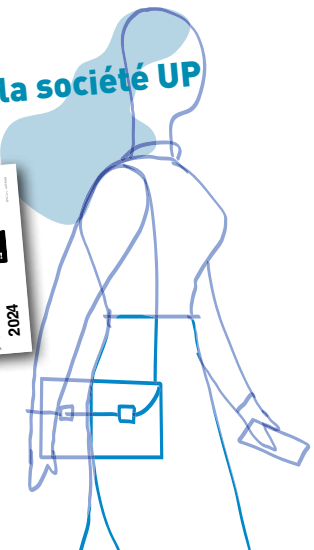

COMMENT ET OÙ se procurer le PASS Numérique ?

Rendez-vous dans un des sites suivants du Conseil départemental, pour faire votre demande :

- Maisons des Solidarités
- Maisons Départementales de Proximité
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Haute-Garonne solidarités

Vous recevrez ensuite, gratuitement et directement par courrier, votre PASS NUMÉRIQUE et la liste des structures et associations auprès desquelles vous pourrez en bénéficier.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le numéro suivant :

Haute-Garonne Solidarités
05 34 33 47 47

ou écrivez-nous à l'adresse :
solidarites@cd31.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
1, Bd de la Marquette - 31090 TOULOUSE Cedex 9

Création CD31/24/02/19549 - Ne pas jeter sur la voie publique. Illustrations : Boraldes.